

PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE DE DELIVRANCE DES LICENCES

Réunion du : Mardi 7 Juillet 2026

A : LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

Présents : Jacques AUBRY, Hervé DOLEDEC, Jean-Yves LE DROFF (visio), Pascal LEBASTARD, Jean Luc BOCHET et Frédéric ROCHER

Excusé : Sandrine LOUE

*Les présentes décisions de la Commission Régionale de Délivrance des Licences sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai **de sept jours** à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.*

OPPOSITIONS

Les oppositions traitées par la Commission sont à consulter sur le site de la Ligue de Bretagne de Football.

CAS DIVERS

Dossier : LE BOURHIS Mael – Libre / Senior
Joueur venant du club de l'AS MEAUGONNAISE (533339) et sollicitant une demande de licence au club du PLERIN FC (549514).

La Commission, pris connaissance du dossier, demande un courrier d'explication au joueur Mael LE BOURHIS et au club du PLERIN FC concernant la demande de licence.

Le Président,

Jacques AUBRY

Le Secrétaire,

Pascal LEBASTARD

